

Appel de projets visant à soutenir les initiatives de soutien à la persévérance et à la réussite

Plan d'action pour la réussite à l'UQAC

Vous avez jusqu'au 19 juin 2026 (23h59) pour déposer vos projets au Vice-rectorat aux études, à la formation et à la réussite à l'adresse suivante : vrefr@uqac.ca.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions relatives à cet appel de projets.

Présentation	1
Plan d'action pour la réussite de l'UQAC	2
Critères d'éligibilité	3
Critères d'admissibilité	3
Critères d'évaluation	4
Dates importantes	4

Présentation

Le vice-rectorat aux études, à la formation et à la réussite demeure profondément engagé envers le soutien à la réussite étudiante. C'est pourquoi, dans un esprit de mobilisation collective, la décision a été prise de soutenir le Comité d'orientation en persévérance et réussite dans cette troisième édition de l'appel de projets.

Cette initiative vise à encourager des actions porteuses et à valeur ajoutée pour nos étudiantes et étudiants comme elle l'a fait dans la dernière année.

Cet appel de projets s'inscrit dans les démarches du plan d'action pour la réussite de l'UQAC, lui-même mis en œuvre en adéquation avec le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES)* du [ministère de l'Enseignement supérieur](#).

Volet 1. Soutenir les initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles signifiants

Volet 2. Soutenir l'acquisition de compétences essentielles à la poursuite des études

Volet 3. Soutenir des actions qui visent à améliorer l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes

Volet 4. Soutenir des initiatives favorisant la persévérance et la réussite

Dans le cadre de cet appel, nous définissons une initiative de soutien à la réussite de cette façon :

Un ensemble de moyens coordonnés en vue d'atteindre un résultat ou un objectif, relié à la réussite des personnes étudiantes. Il s'agit d'un moyen développé spécifiquement pour « régler » une question, un problème ou un enjeu.

Exemple: *Un projet de tutorat ou de mentorat, des activités d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiant(e)s, des capsules vidéo ou un guide visant à favoriser l'acquisition de compétences essentielles, etc.*

Ce n'est pas : *une approche pédagogique utilisée en classe, des travaux ou des exercices dans le cadre d'un cours, une innovation pédagogique.*

Pour consulter les projets financés pour l'année 2025-2026, veuillez cliquer le lien suivant :
www.uqac.ca/direction/vrefr/reussite-initiatives-soutien

Plan d'action pour la réussite de l'UQAC

Les projets proposés devront de façon plus spécifique démontrer une adéquation avec l'une ou l'autre des priorités établies dans le plan d'action pour la réussite de l'UQAC. Ces priorités sont directement liées aux objectifs du PARES, mais se veulent davantage collés à la réalité de l'UQAC :

1.1 Favoriser les collaborations avec les cégeps, entre programmes, cycles (susciter l'intérêt vers les programmes universitaires)

1.2 Mettre en valeur les personnes diplômées et les personnes étudiantes de l'UQAC

1.3 Faire rayonner l'UQAC, sa notoriété à l'extérieur de ses murs

1.4 Favoriser le sentiment de fierté de la communauté UQAC

2.1 Offrir une mise à niveau académique suffisante et adaptée pour l'ensemble de la communauté étudiante

2.2 Offrir une mise à niveau numérique suffisante et adaptée pour l'ensemble de la communauté étudiante

2.3 Permettre à la communauté étudiante de développer ses compétences au niveau du métier d'étudiant

3.1 Encadrer de façon spécifique l'arrivée des nouvelles personnes étudiantes

3.2 Permettre aux personnes étudiantes d'être mieux préparées au parcours universitaire

4.1 Augmenter le soutien des personnes étudiantes de cycles supérieurs

4.2 Favoriser l'accueil, l'intégration et le soutien des personnes étudiantes provenant de l'international

4.3 Favoriser l'accueil, la collaboration et le soutien des personnes étudiantes des Premières Nations

4.4 Stimuler la vie étudiante et offrir des opportunités d'échange entre les membres de la communauté étudiante

Note : La sélection des projets sera faite selon les critères d'évaluation que l'on retrouve dans le présent document et le nombre de projets financés sera de cinq (5).

Critères d'éligibilité

Pour pouvoir déposer un projet dans le cadre de cet appel, il est nécessaire d'être une personne employée ou une instance reconnue au sein de l'UQAC. Il est à noter que le projet peut être mené en équipe ou de façon individuelle.

Exemple d'instance reconnue :

- Services aux étudiants;
- Bibliothèque;
- MAGE-UQAC;
- Etc.

Note : Si une personne de la communauté étudiante ou une association étudiante souhaite déposer un projet de soutien à la réussite, elle doit s'associer à une personne du corps enseignant, une personne professionnelle ou à une instance reconnue.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au financement d'un projet de soutien à la réussite, le projet:

- Doit être une nouvelle initiative ou démontrer une bonification importante d'une initiative existante. Dans le cas de la reconduction d'un projet, un bilan de celui-ci devra être joint à la demande démontrant les retombées positives de celui-ci quant à la réussite étudiante.
- Ne doit pas être spécifique à une approche ou une innovation pédagogique (si tel est le cas, référez-vous plutôt au Carrefour de l'enseignement et de l'apprentissage).

- Doit répondre à l'un ou l'autre des objectifs établis dans le plan d'action pour la réussite de l'UQAC.
- Doit être réalisé dans l'année financière en cours (entre le 1^{er} mai 2026 et le 30 avril 2027).
- Doit respecter le montant de financement maximum autorisé (5 000 \$).

De plus, la personne ou l'instance qui porte un projet s'engage à produire un bilan des activités offertes en fin de projet. (Un formulaire à cet effet sera disponible)

Critères d'évaluation

Les critères pour évaluer la qualité des propositions soumises à ce présent appel de projets sont les suivants :

La proposition du plan de mise en œuvre du projet est cohérente avec les objectifs ciblés. (20%)

L'importance des retombées et des résultats du projet. (20%)

L'adéquation du projet avec les besoins des personnes étudiantes en termes de persévérance et de réussite universitaire. (20%)

La cohérence et la pertinence de la mise en œuvre et de la ventilation budgétaire. (20%)

L'implication et la collaboration avec différents secteurs de l'UQAC. (10%)

Le projet propose une nouvelle réponse à un besoin identifié ou une bonification significative à une initiative existante (10%)

Précisions sur l'utilisation du budget

Les dépenses qui peuvent être incluses dans le projet sont:

- Honoraires professionnels;
- Rémunération contractuelle;
- Frais de matériel;
- Frais d'activités.

Il est à noter que l'utilisation du budget alloué peut être échelonné jusqu'au 30 avril 2027. Un maximum de 5 000\$ peut être accordé par projet. Le comité se donne le droit de vous proposer une révision budgétaire dans le cas où les dépenses ne sont pas reliées directement aux objectifs du projet (par exemple : frais de nourriture, cartes-cadeaux).

Dates importantes

Lancement de l'appel de projets	11 mai 2026
Dépôt de projets	Avant le 19 juin 2026
Évaluation des projets	Fin Juillet 2026
Annonce des récipiendaires	Août 2026

Vous avez jusqu'au 19 juin 2026 pour déposer vos projets au Vice-rectorat aux études, à la formation et à la réussite à l'adresse suivante : vrefr@uqac.ca.

Pour toutes questions concernant l'appel de projets, n'hésitez pas à communiquer avec nous.